



---

Président	M.	Olivier Müller
Secrétaire	Mme	Céline Morier
Scrutateurs	M.	Antony Huys
	M.	Pierre Loup
Huissier suppléant	M.	Jean-Michel Talon

Présences

84 conseillères et conseillers sur 100 sont présents.

Absences excusées

Mmes Susanne Cornaz, Anne Duperret, Béatrice Tisserand  
MM. Olivier Blanc, Alain Delseth, Mathieu Ehinger, Claude-Pascal Gay,  
Jean-Bernard Kammer, Christophe Lombardo, Romain Pilloud, Silvano Pozzi, Samuel Roch,  
Benoît Ruchet, Pierangelo Rothenbühler, Paul Wetzel

Absent : Josselin Lecoultre

---

Les membres du Conseil communal de Montreux ont été régulièrement convoqués le mercredi 26 mars 2025 à 20 h 00 à l'aula du collège de Montreux-Est, rue de la Gare 33, à Montreux

Ordre du jour

**0 Préambule**

**1 Approbation du procès-verbal de la séance du 26 février 2025** \_\_\_\_\_

**2 Assermentation** \_\_\_\_\_

2.1 De M. Carlos Andres Gozzing Martinez, en remplacement de M. Roland Rimaz (PS), démissionnaire.

2.2 De M. Léo Sémon, en remplacement de Mme Ida Rodman (Les Vert·e·s), démissionnaire.

**3 Nomination** \_\_\_\_\_

Néant.

**4 Correspondance** \_\_\_\_\_

## **5 Communication du Bureau** \_\_\_\_\_

- 5.1 Sur la composition de la commission chargée de l'examen de la prise en considération du postulat de de M. Romain Pilloud intitulé « Gratuité des TP le dimanche : Une mesure pour le pouvoir d'achat et propice à adoucir nos dimanches et jours fériés ». (Séance de commission le jeudi 27 mars 2025 à 19 h 00, à la rue de la Gare 30, salle de conférence, à Montreux).

## **6 Communication de la Municipalité** \_\_\_\_\_

Néant.

## **7 Rapports des commissions** \_\_\_\_\_

- 7.1 Sur le préavis No 02/2025 relatif à la restructuration du réseau centre et ouest des VMCV (Réseau 2026) et à l'autorisation de porter au budget de l'années 2026 et suivantes l'augmentation des coûts de transports de CHF 309'000.- nécessaires à cette amélioration, à intégrer dans les charges des villes de la péréquation cantonale (NPV). (Rapp M. Simon Lepêtre).
- 7.2 Sur le préavis No 05/2025 relatif à l'octroi d'un crédit d'investissement du patrimoine administratif de CHF 939'000.- TTC au maximum pour la réfection de la route de Sonloup aux Avants et la mise en conformité de la défense incendie. (Rapp. M. Tal Luder).

## **8 Préavis de la Municipalité** \_\_\_\_\_

- 8.1 No 08/2025 relatif à la mise en valeur du patrimoine floral de Montreux et à la création d'un nouveau Festival intitulé « Montreux Floral Festival ». (Séance de la commission le mardi 1<sup>er</sup> avril 2025 à 19 h 00, à la Villa Mounsey, salle A, rue du Marché 8 à Montreux).

- 8.2 *No 11/2025 relatif à l'adoption du volet stratégique de la Stratégie régionale de gestion des zones d'activités Rivelac (SRGZA).*

*À cet effet, deux séances régionales ont déjà été fixées (au besoin, une séance montreuusienne supplémentaire sera organisée) :*

- jeudi 01.05.2025 à 20h00 (lieu à confirmer) - séance de présentation du dossier et premiers échanges ;*
- mercredi 02.07.2025 à 20h00 (lieu à confirmer) - séance de réserve, notamment pour traiter les éventuelles propositions d'amendements.*

## **9 Postulats, motions et propositions** \_\_\_\_\_

- 9.1 *Postulat de M. Fabien Willemin « Suspension de l'attribution de résidences secondaires à Montreux jusqu'à l'entrée en vigueur du plan d'affectation »*
- 9.2 *Postulat de M. Fabien Willemin: « Faire de l'attribution de locaux pour lutter contre le sans-abrisme une priorité absolue »*

9.3 *Postulat de M. Nicolas Büchler « Pour une adaptation à la baisse du taux maximal de résidences secondaires sur le territoire communal »*

9.4 *Postulat de M. Emmanuel Gétaz «Etudions la possibilité de compléter l'efficiencie de l'enveloppe énergétique de la Piscine de la Maladaire»*

*Développement pour le 30 avril 2025*

9.5 *Postulat de M. Olivier Mark: «Des places de travail à Montreux pour éviter de penduler».*

9.6 *Postulat de Mme Tanya Bonjour « la Maison de Quartier: grand succès après 10 ans d'existence. Pourquoi pas une seconde pour notre commune? ».*

## **10 Interpellations**

---

10.1 Réponse à l'interpellation de M. Vincent Haldi intitulée « Délégués aux délégués. Quid de la durabilité de la politique municipale en termes de ressources humaines ? ».

10.2 Réponse à l'interpellation de M. Christian Fürst intitulée « Des polluants éternels sur le terrain des Fourches ? ».

10.3 *Interpellation de M. Fabien Willemin: « Lieux de mariage civil sur le territoire communal»*

10.4 *Interpellation de Mme Elisabeth Wermelinger: « Règlement sur l'attribution des subventions communales: à quand sa mise à jour ? »*

10.5 *Interpellation de M. Mathieu Quartier: «Des places de parc qui s'évaporent: quel avenir pour nos petits commerces?»*

10.6 *Interpellation de Mme Susanne Lauber Fürst: «Evolution du deal de rue suite aux nouvelles mesures prises dans le canton de Vaud et implications potentielles pour Montreux»*

## **11 Autres objets s'il y a lieu et divers**

---

Monsieur le Président Olivier Müller annonce qu'il est 20 h 00 et invite l'assemblée à prendre place.

### **M. le Président**

Mesdames les Conseillères communales, Messieurs les Conseillers communaux,

Comme à l'accoutumée, je salue les Municipales et Municipaux, Madame la Secrétaire du Conseil communal Céline Morier, ainsi que notre huissier.

J'adresse aussi mes salutations aux membres du public qui nous font l'honneur de leur présence.

Mesdames et Messieurs les Conseillers communaux, vous avez été valablement convoqués dans les délais et selon les formes prescrites par l'article 89 de notre règlement.

Je constate que le quorum est atteint et que le Conseil communal peut donc valablement délibérer ce soir.

Ainsi que le dispose l'article 35 alinéa 3 de notre règlement, « aucun vote sur le fond ne peut avoir lieu sur un objet non porté à l'ordre du jour. »

Je vous propose de modifier l'ordre du jour comme suit :

8.2 No 11/2025 relatif à l'adoption du volet stratégique de la Stratégie régionale de gestion des zones d'activités Rivelac (SRGZA).

À cet effet, deux séances régionales ont déjà été fixées (au besoin, une séance montreuusienne supplémentaire sera organisée) :

- jeudi 01.05.2025 à 20h00 (lieu à confirmer) - séance de présentation du dossier et premiers échanges ;
- mercredi 02.07.2025 à 20h00 (lieu à confirmer) - séance de réserve, notamment pour traiter les éventuelles propositions d'amendements.

Il y a 10 objets qui ont été déposés ce soir, on sent que les élections communales sont dans moins d'une année !

9 Postulats, motions et propositions

9.1 Postulat de M. Fabien Willemin « Suspension de l'attribution de résidences secondaires à Montreux jusqu'à l'entrée en vigueur du plan d'affectation »

9.2 Postulat de M. Fabien Willemin: « Faire de l'attribution de locaux pour lutter contre le sans-abrisme une priorité absolue »

9.3 Postulat de M. Nicolas Büchler « Pour une adaptation à la baisse du taux maximal de résidences secondaires sur le territoire communal »

9.4 Postulat de M. Emmanuel Gétaz « Etudions la possibilité de compléter l'efficacité de l'enveloppe énergétique de la Piscine de la Maladaire »

Développement pour le 30 avril 2025

9.5 Postulat de M. Olivier Mark: «Des places de travail à Montreux pour éviter de penduler».

9.6 Postulat de Mme Tanya Bonjour « la Maison de Quartier: grand succès après 10 ans d'existence. Pourquoi pas une seconde pour notre commune? ».

10 Interpellations

10.3 Interpellation de M. Fabien Willemin: « Lieux de mariage civil sur le territoire communal »

10.4 Interpellation de Mme Elisabeth Wermelinger: « Règlement sur l'attribution des subventions communales: à quand sa mise à jour ?»

- 10.5 Interpellation de M. Mathieu Quartier: «Des places de parc qui s'évaporent: quel avenir pour nos petits commerces?»
- 10.6 Interpellation de Mme Susanne Lauber Fürst: «Evolution du deal de rue suite aux nouvelles mesures prises dans le canton de Vaud et implications potentielles pour Montreux»

J'ouvre la discussion sur la modification de l'ordre du jour. La parole n'est pas demandée.

Vote : **L'ordre du jour est accepté à l'unanimité.**

## 0 Préambule

### M. le Président

Sur ces photos, il s'agit de la course de ski du 2 mars, avec 12 participants.



## Conseil communal

Séance du 26 mars 2025



 Susanne Cornaz / Olivier Müller

Vous le savez peut-être, un avant-projet de loi sur les communes est en consultation. Le Bureau du Conseil communal a reçu une demande de la DGAIC pour prendre position sur cette révision. Les membres du Bureau se sont réunis ce soir et une deuxième séance aura lieu pour prendre position.

La consultation publique est prévue jusqu'au 31 mars 2025, mais le Bureau du conseil a eu un délai supplémentaire jusqu'au 21 avril 2025. J'imagine que ce délai s'applique aussi aux conseillers, si vous voulez prendre position à titre individuel.

Mme Morier vous enverra le mail aujourd'hui, si le QR code qui s'affiche à l'écran ne vous convient pas pour trouver le lien.

Autre information, nous avons décidé du lieu de la séance du 18 juin : un programme sera prévu, comme à l'accoutumée nous espérons qu'il n'y aura pas de dépôts de motions, postulats ou interpellations. Merci de privilégier le mois de mai ou d'avril pour vos dépôts.

## **1 Approbation du procès-verbal de la séance du 26 février 2025**

### **M. le Président**

Concernant le procès-verbal de la séance du 26 février 2025, y a-t-il des demandes de modifications ? La parole n'est pas demandée, la discussion est close.

**Le procès-verbal est approuvé par 72 OUI et 1 ABSTENTION.**

## **2 Assermentation**

**2.1 De M. Carlos Andres Gozzing Martinez, en remplacement de M. Roland Rimaz (PS), démissionnaire.**

**2.2 De M. Léo Sémon, en remplacement de Mme Ida Rodman (Les Vert'e's), démissionnaire.**

### **M. le Président**

Le Bureau du Conseil s'est réuni ce jour à 19 h 30, afin de valider l'élection de M. Carlos Andres Gozzing Martinez, en remplacement de M. Roland Rimaz (PS), démissionnaire et de M. Léo Sémon, en remplacement de Mme Ida Rodman (Les Vert'e's), démissionnaire.

Ainsi que le dispose notre règlement, je procède à présent à l'assermentation de ces nouveaux membres élus.

J'invite M. Carlos Andres Gozzing Martinez et M. Léo Sémon à me rejoindre devant le pupitre et toute l'assemblée à se lever.

Je vous donne lecture du serment figurant à l'article 6 de notre règlement. À l'appel de votre nom, vous lèverez la main droite et vous prononcerez à voix haute : JE LE PROMETS !

[Lecture du serment] (art. 9 LC) :

*« Vous promettez d'être fidèles à la constitution fédérale et à la constitution du canton de Vaud , de maintenir et de défendre la liberté et l'indépendance du pays. Vous promettez d'exercer votre charge avec conscience, diligence et fidélité, de contribuer au maintien de l'ordre, de la sûreté et de la tranquillité publics, d'avoir, dans tout ce qui sera discuté, la justice et la vérité devant les yeux, de veiller à la conservation des biens communaux et de remplir avec intégrité et exactitude les diverses fonctions que la loi vous attribue ou pourra vous attribuer. »*

M. Carlos Andres Gozzing Martinez et M. Léo Sémon sont assermentés devant l'assemblée selon le cérémonial habituel.

## **M. le Président**

Cette assemblée a entendu votre promesse, et vous faites désormais partie de ce Conseil. Je vous félicite pour votre élection. Vous pouvez à présent retirer votre diplôme de conseiller, votre carte de vote, ainsi qu'un exemplaire du règlement du Conseil communal auprès de notre huissier, puis rejoindre les rangs de ce Conseil à la place qui vous plaira.

*Applaudissements de l'assemblée.*

## **3 Nomination**

Néant.

## **4 Correspondance**

### **M. le Président**

Nous avons reçu la lettre de démission du Conseil communal de Mme Ida Rodman. (lu en séance) <sup>annexe1</sup>

## **5 Communication du Bureau**

### **5.1 Sur la composition de la commission chargée de l'examen de la prise en considération du postulat de de M. Romain Pilloud intitulé « Gratuité des TP le dimanche : Une mesure pour le pouvoir d'achat et propice à adoucir nos dimanches et jours fériés ».**

(Séance de commission le jeudi 27 mars 2025 à 19 h 00, à la rue de la Gare 30, salle de conférence, à Montreux).

Premier en liste (PLR) : M. Samuel Roch

Mmes Tanya Bonjour, Susanne Lauber Fürst, Catherine Morel-Roberti, Anne Saito

MM. Jean-Marc Forclaz, José Jorge, Simon Lepêtre, Pierre Loup, Romain Pilloud

M. le Président ouvre la discussion.

### **M. Simon Lepêtre (PLR)**

Monsieur le Président Mesdames Messieurs,

Le postulat présenté propose je cite : "la gratuité des transports publics" comme une mesure en faveur du pouvoir d'achat et propice à adoucir les dimanches et jours fériés.

Si la proposition formulée ainsi peut paraître séduisante, permettez-moi de questionner ici sa traduction dans le réel.

Premièrement la gratuité.

Les transports publics ne sont pas gratuits. Ils sont financés par les contribuables et les usagers. La proposition vise donc simplement à mettre la participation des usagers à la charge des contribuables.

Pourquoi faire cela?

Le postulat dit que cela serait favorable au pouvoir d'achat. Pourtant, il s'agit simplement d'une opération de transfert qui consiste à prélever plus d'impôt ou souscrire plus de dettes pour supprimer la participation des usagers. Il n'y a là aucune création de valeur et il existe au besoin des mesures redistributives bien plus simples et bien plus efficaces.

Le postulat annonce également que cela réduirait l'impact de nos déplacements les dimanches et jours fériés. Permettez-moi, là encore, d'en douter. Pour qu'il y ait une réduction d'impact effective, il faudrait que ce subventionnement génère plus de report modal favorable, que de consommation supplémentaire. C'est quasiment impossible. Le scénario inverse est bien plus probable. Augmentation de la consommation dopée par un subventionnement intégral. Report modal défavorable de la marche et du vélo vers les transports publics motorisés.

Vous l'aurez compris, cette proposition ne tient pas l'épreuve des faits. Son énoncé est trompeur. Ses objectifs sans fondement réel.

Enfin, nous rappelons aussi que la Constitution fédérale, à son article 81a alinéa 2, exige que : "les prix payés par les usagers des transports publics couvrent une part appropriée des coûts".

Pour toutes ces raisons, je prie la Municipalité de bien vouloir communiquer à la commission chargée de l'examen de ce postulat:

1. le nombre de passagers et les coûts actuels des transports publics pour la commune de Montreux;
2. une estimation des augmentations du nombre de passagers et des coûts engendrés par la mesure;
3. un avis de droit sur la recevabilité de cette proposition.

Merci pour ces informations et merci pour votre écoute.

La parole n'est plus demandée, la discussion est close.

## **6 Communication de la Municipalité**

### **6.1 Relative à l'étude sur le comportement de la population montreuusienne face à l'offre événementielle**

#### **M. Jean-Baptiste Piemontesi, Municipal**

Monsieur le Président, Mesdames, Messieurs,

Nous avons le plaisir de vous informer que la Municipalité a confié à la HES-SO Valais-Wallis, un mandat d'étude de marché visant à en apprendre davantage sur le comportement de la population montreuusienne face à l'offre culturelle et événementielle locale. Cette démarche intervient dans le cursus de formation des étudiants en économie d'entreprise de 3ème année.

L'étude permettra d'analyser les éléments qui encouragent ou freinent la consommation de l'offre événementielle montreuusienne, ainsi que les incitatifs souhaités par les habitants pour en favoriser la participation.

Cette étude s'inscrit dans la volonté de la Commune de développer une politique culturelle et événementielle dynamique et accessible, alignée sur les besoins et attentes de la population montreuusienne. Les résultats permettront à la Municipalité de redéfinir cette nouvelle politique et ainsi répondre à différents postulats en suspens.

L'étude menée par la HES-SO Valais-Wallis prévoit une collecte de témoignages tant auprès de la population, qu'auprès de différentes parties prenantes. Une large communication, notamment dans prochain « Vivre à Montreux », incitera les Montreuusiennes et Montreuusiens à répondre à un sondage.

La Municipalité invite les membres du Conseil communal à y prendre part et à encourager cette démarche auprès de votre entourage.

Les résultats sont attendus pour la fin de ce semestre.

En conclusion, nous vous prions, Monsieur le Président, Mesdames, Messieurs, de bien vouloir prendre acte de la présente communication.

## **7 Rapport des commissions**

**7.1 Sur le préavis No 02/2025 relatif à la restructuration du réseau centre et ouest des VMCV (Réseau 2026) et à l'autorisation de porter au budget de l'années 2026 et suivantes l'augmentation des coûts de transports de CHF 309'000.- nécessaires à cette amélioration, à intégrer dans les charges des villes de la péréquation cantonale (NPV).** (Rapp. M. Simon Lepêtre).

M. le Président ouvre la discussion.

### **M. Frédéric Croset (PLR)**

Monsieur Le Président, Monsieur Le Syndic, Mesdames et Messieurs Les Municipaux, Chers collègues,

Le Groupe PLR soutiendra ce préavis. Nous saluons l'effort collectif régional de ce projet d'amélioration de l'offre des VMCV.

En effet, pour le PLR, une offre de qualité des transports publics en adéquation aux coûts est recherchée.

Les réponses formulées à la Commission, afin d'améliorer les correspondances vers les bus et les trains, nous semblent des plus adéquates.

Le Centre de Montreux sera relié à Blonay via Fontanivent et Brent. L'offre de la ligne 204 entre Montreux et Chailly est ainsi étoffée. La ligne 208 également voit une amélioration vers le Gymnase de Burrier.

Cette amélioration de l'offre nous convainc par sa cohérence et, nous l'espérons, offrira à nos habitants un confort supplémentaire en recourant à l'utilisation des transports publics régionaux.

Une remarque toutefois pour l'avenir -puisque une étude a été faite par un bureau externe quant au développement de ce réseau VMCV. Une vision plus élargie à l'ensemble de notre Commune serait souhaitable afin d'écouter les besoins de nos habitants dans les zones les moins bien desservies et de planifier nos futures dépenses en la matière. Ce préavis apporte un début de réponse et nous remercions la Municipalité

En termes de financement additionnel, cette dépense nous semble parfaitement supportable en recherchant un certain équilibre entre le soutien financier de notre collectivité et l'utilisateur. Pour conclure, ce projet de développement étant une restructuration complète du réseau VMCV avec une vision d'agglomération élargie, le PLR Montreux soutiendra ce préavis.

### **M. Matthieu Burkhart (ML)**

Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs les Conseillers communaux,

Le groupe Montreux Libre soutient le préavis présenté, convaincu de l'importance cruciale de développer et de renforcer l'accessibilité aux transports publics sur notre territoire. Cette initiative représente un pas significatif vers une mobilité plus durable et une meilleure qualité de vie pour nos habitants.

Cela dit, nous tenons à souligner certains points importants :

#### Accessibilité partielle pour la population

Nous reconnaissons que les améliorations apportées bénéficient principalement à une partie de la population et non à l'ensemble de notre commune. Il nous semble primordial que les futurs développements tiennent compte de toutes les zones de notre territoire afin de garantir une équité d'accès aux transports publics.

### Une vision régionale positive

Nous saluons l'approche régionale adoptée dans ce projet. Il est encourageant de voir une vision qui dépasse les silos communaux pour favoriser une cohésion au niveau de l'ensemble de la Riviera.

### Coût et clé de répartition

Le coût associé à ces améliorations n'est pas négligeable. Nous encourageons vivement la Municipalité à rediscuter la clé de répartition des coûts pour les années à venir, en particulier pour les lignes de bus qui desservent uniquement une petite partie de notre territoire. Nous sommes convaincus que cela est possible à l'image d'autres communes de la Riviera qui l'ont déjà mis en pratique.

### Un développement équilibré à l'avenir

Nous insistons sur la nécessité de ne pas oublier les autres parties de notre commune dans les futurs projets de développement des transports publics. L'attrait et la mobilité doivent bénéficier à tous les habitants afin de favoriser une cohésion territoriale harmonieuse.

En conclusion, tout en réitérant notre soutien au préavis présenté, nous invitons la Municipalité à prendre en considération ces points pour les futurs projets.

Je vous remercie de votre attention.

### **Mme Lauraine Bally (VER)**

Monsieur Le Président, Mesdames et Messieurs Les Municipaux, Chers collègues,  
Le groupe des Vert·e·s salue la restructuration du réseau centre et ouest des VMCV et remercie les membres des Municipalités des communes concernées pour leurs réponses lors de la séance de commission.

Ce projet représente une avancée essentielle pour améliorer la mobilité dans notre région et répondre aux besoins croissants des usagères et usagers.

Montreux a tout à gagner avec cette modernisation du réseau. Elle permettra une meilleure desserte de nos villages, une optimisation des trajets et une offre de transports publics plus efficace et attractive pour la population et les visiteurs et visiteuses.

Dans un contexte de transition écologique et de lutte contre la saturation du trafic, il est primordial d'investir dans des infrastructures de mobilité durable.

Ainsi, ce projet représente une étape importante dans l'adaptation de notre réseau aux défis actuels et futurs et permet de renforcer l'attrait et la qualité de vie de notre commune.

En conclusion, le groupe des Vert·e·s soutiendra à l'unanimité ce préavis, et vous encourage à en faire de même. En vous remerciant.

### **M. Philippe Morier-Genoud (SOC)**

Monsieur le Président, Mesdames les conseillères communales et Messieurs les conseillers communaux,

Le projet des VMCV s'appuie sur les besoins exprimés par les usagers des transports publics. Avec cette réorganisation, on abandonne les parcours en boucle pour des lignes bidirectionnelles. L'objectif ? Un service plus efficace, avec une meilleure couverture territoriale, des bus plus fréquents et moins de changements.

De nouvelles lignes verront le jour, facilitant notamment l'accès direct à la gare de Vevey. Pour notre commune, cela signifie, par exemple, qu'on pourra aller de Clarens ou Montreux à Brent et Blonay sans avoir à changer de bus.

Par rapport au financement prévu dans ce préavis, il est important de noter que la répartition des coûts VMCV entre les communes sera revue à l'avenir.

Un point reste encore à améliorer : l'accès à Chernex et aux villages voisins, qui ne profiteront pas des mêmes avancées, notamment en soirée. La commune et les VMCV devront encore travailler sur cette question.

Le parti socialiste soutiendra à l'unanimité le préavis 02/2025 sur la restructuration du réseau centre et ouest des VMCV (réseau 2026) et l'augmentation du budget de Fr. 309'000.- nécessaire à sa mise en place.

### **M. Florian Chiaradia, Municipal**

Monsieur Le Président, Mesdames et Messieurs,

Je me permets de prendre la parole pour vous informer de la situation du processus de vote des préavis déposés dans les 6 communes concernées de la Riviera. L'objectif est la mise en œuvre de l'horaire 2026 des lignes VMCV à compter de décembre 2025, qui apportera des améliorations significatives, d'étapes, de dessertes de notre territoire en grande partie aussi sur les hauts de notre commune.

A ce jour, la Tour-de-Peilz, Corsier et hier soir, Blonay - Saint-Légier ont accepté le préavis. Le vote de Vevey devrait intervenir demain et le dernier à se prononcer ce sera Corseaux le 7 avril. Ce n'est qu'à l'issue de ces votes et si l'ensemble des communes l'accepte, que nous saurons si le projet d'horaire pourra être mis en œuvre.

La parole n'est plus demandée, la discussion est close.

### **M. Simon Lepêtre (PLR)**

En conclusion, nous vous prions, Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs, de bien vouloir prendre les résolutions suivantes :

#### LE CONSEIL COMMUNAL DE MONTREUX

- vu le préavis No 02/2025 de la Municipalité du 20 décembre 2024 au Conseil communal relatif à la restructuration du réseau centre et ouest des VMCV (Réseau 2026) et à l'autorisation de porter au budget de l'année 2026 et suivantes l'augmentation des coûts de transports de CHF 309'000.- nécessaires à cette amélioration, à intégrer dans les charges des villes de la péréquation cantonale (NPIV)
- vu le rapport de la commission chargée d'examiner cette affaire,

#### DECIDE

1. d'autoriser la Municipalité à entreprendre les démarches nécessaires auprès de la compagnie VMCV pour la restructuration du réseau centre et ouest ;
2. d'autoriser la Municipalité à porter au budget 2026 et suivants, au compte No 180.3517 « Participation transports publics », l'augmentation des coûts d'exploitation annuels des lignes VMCV 204, 208 et 212, d'un montant total de CHF 309'000.- ;
3. d'autoriser la Municipalité à signer tous actes et conventions en rapport avec cet objet.

**Le Conseil communal de Montreux accepte ces conclusions par 82 OUI, 0 NON, 1 ABSTENTION.**

**7.2 Sur le préavis No 05/2025 relatif à l'octroi d'un crédit d'investissement du patrimoine administratif de CHF 939'000.- TTC au maximum pour la réfection de la route de Sonloup aux Avants et la mise en conformité de la défense incendie. (Rapp. M. Tal Luder).**

M. le Président ouvre la discussion

**M. Mario Gori (SOC)**

Monsieur Le Président, Mesdames et Messieurs,

Tout d'abord il faut savoir que la route de Sonloup aux Avants avait fait l'objet de travaux conséquents il y a plus de vingt ans. Aujourd'hui, elle présente de nombreuses fissures, ainsi que des affaissements importants nécessitant une réfection complète de la chaussée.

Ces travaux sont nécessaires afin d'assurer la sécurité de cette route et éviter l'accélération de la dégradation, d'autant plus pour une route située en altitude.

La réfection du revêtement permettra de garantir la possibilité de continuer à organiser le Bukolik festival, manifestation organisée depuis vingt ans par Orgiride en collaboration avec la société des intérêts des Avants.

Le groupe socialiste remercie la Municipalité et votera en faveur de ce préavis, nous vous invitons chers collègues à en faire autant.

**Mme Anna Krenger (DA)**

Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs,

Le groupe de décroissance alternative est partagé sur ce préavis. Nous reconnaissons la nécessité de faire des travaux pour le Bukolik festival, pour les quelques habitant·e·s des chalets et afin de favoriser l'accès à la nature pour tous·tes. Mais nous nous questionnons sur l'entretien du grand réseau de routes de montagnes que nous avons sur la commune, lesquelles sont essentielles et devraient être entretenues ou non ? Où pourrions-nous plutôt faciliter davantage la mobilité douce ou les transports publics pour tous·tes ? Où sont nos priorités ? (Les routes ? Les services à la population ?)

Investir sur un préavis, c'est parfois renoncer à un autre...

Mais je le redis, dans ce cas-là, nous reconnaissons l'importance des travaux pour le quotidien de certain·e·s habitant·e·s.

Nos votes seront donc diversifiés.

La parole n'est plus demandée, la discussion est close.

**Tal Luder (UDC)**

En conclusion, nous vous prions, Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs, de bien vouloir prendre les résolutions suivantes :

LE CONSEIL COMMUNAL DE MONTREUX

vu le préavis No 05/2025 de la Municipalité du 31 janvier 2025 au Conseil communal relatif à l'octroi d'un crédit d'investissement du patrimoine administratif de CHF 939'000.00 TTC au maximum pour la réfection de la route de Sonloup aux Avants et la mise en conformité de la défense incendie

vu le rapport de la commission chargée d'examiner cette affaire,

DECIDE

1. d'autoriser la Municipalité à entreprendre les travaux de réfection de la route de Sonloup aux Avants;
2. de lui allouer à cet effet un crédit d'investissement du patrimoine administratif de CHF 939'000.00 au maximum ;
3. de couvrir tout ou partie de cette dépense par les fonds disponibles en trésorerie et d'autoriser la Municipalité à recourir si nécessaire à l'emprunt pour le solde, à souscrire aux meilleures conditions du marché ;
4. de comptabiliser les participations et subventions dans les comptes de recettes du préavis ;
5. de transférer et clôturer le compte d'attente 9139.157 « Les Avants - Rte de Sonloup - Adj forage - Prop. ST-28/2024 » ;
6. d'autoriser la Municipalité à signer tous actes ou conventions en rapport avec cette affaire.

**Le Conseil communal de Montreux accepte ces conclusions par 77 OUI, 3 NON, 3 ABSTENTIONS.**

## **8 Préavis de la Municipalité**

**8.1 No 08/2025 relatif à la mise en valeur du patrimoine floral de Montreux et à la création d'un nouveau Festival intitulé « Montreux Floral Festival ».**  
(Séance de la commission le mardi 1er avril 2025 à 19 h 00, à la Villa Mounsey, salle A, rue du Marché 8 à Montreux).

Premier en liste (SOC) : M. Nicolas Büchler

Mmes Carole Clavadetscher, Maria Cvetanovski,  
Susanne Lauber Fürst, Claudia Hischenhuber  
MM. Frédéric Croset, Angelo Giuliano, Dominik Hunziker,  
Pierre Loup, Bernard Tschopp

M. le Président ouvre la discussion.

### **M. Nicolas Büchler (SOC)**

Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs,

Le groupe Socialiste remercie la Municipalité pour ce préavis qu'il accueille par ailleurs avec quelques questions et réserves quant à la gouvernance prévue pour ce nouveau festival. Notamment quant aux références de la fondation retenue, mais également quant à son implémentation régionale, sa capacité à tisser les liens nécessaires à la bonne entreprise d'une telle activité, et finalement à convaincre et emmener l'économie régionale pour trouver les sources de financement privées prévues et plus que nécessaires.

Pour ces raisons, notre groupe souhaiterait que la commission puisse rencontrer les membres de la fondation Hortus, respectivement ses représentants, soit lors de la commission ou à une date à convenir en cas d'incompatibilité d'agenda.

Je vous remercie pour votre attention.

### **M. Emmanuel Gétaz (ML)**

Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs,

Montreux Libre souhaite que la commission puisse obtenir un certain nombre d'informations.

1. Tout d'abord comprendre de manière claire, quel est le domicile de cette fondation, car suivant les recherches, nous trouvons soit Jongny, Coppet, Blonay, bref, nous aimerions une clarification à ce sujet.
2. Nous souhaiterions que la commission reçoive les statuts et la liste des membres du conseil de cette fondation.
3. Quelle sera la durée envisagée du festival ? Pour l'instant ce n'est pas très clair et, sachant que le festival est envisagé à partir du mois de mai-juin et connaissant les contraintes d'implantation du festival de Jazz, nous avons des questionnements sur cette durée qui n'est, sauf erreur, pas mentionnée dans le préavis.
4. Autre point qui devra être clarifié durant la séance, c'est la durabilité de ce qui sera planté, quel est le type de décorations et d'installations qui sont envisagées et dans quelle mesure ces dernières répondent à des critères de durabilité et de biodiversité ?
5. Autre point très important, nous souhaiterions que, soit les personnes qui souhaitent organiser ce festival, soit la Municipalité puisse décrire de manière plus claire quel est le scénario de pérennité de ce festival après les 3 ans de soutien de la LADE. Sachant que, dans le plan de financement, ce soutien de la LADE semble extrêmement stratégique, voir même essentiel à la survie du festival, avec une augmentation des attentes d'autres recettes (recette commerciale) qui devraient être décrite de manière claire pour que nous puissions nous prononcer sur ce préavis.

Voici pour les 5 points que j'ai énuméré et sur lesquels Montreux Libre attend d'avoir à l'avance ou sur place des informations claires.

### **Mme Claudia Hischnehuber (VER)**

Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs,

Le groupe des Vert·e·s demande les informations suivantes pour la séance de commission, les deux premiers points correspondent à la demande de M. Gétaz, c'est-à-dire :

- L'acte de fondation de la Fondation HORTUS.
- La liste des membres du conseil de fondation.
- Et nous aimerions connaître le nombre approximatif d'heures de travail entre 2025 et 2026 de l'équipe des Espaces Verts dédiées au Montreux Floral festival.

La parole n'est plus demandée, la discussion est close.

### **8.2 No 11/2025 relatif à l'adoption du volet stratégique de la Stratégie régionale de gestion des zones d'activités Rivelac (SRGZA).**

À cet effet, deux séances régionales ont déjà été fixées (au besoin, une séance montreuusienne supplémentaire sera organisée) :

jeudi 01.05.2025 à 20h00 (lieu à confirmer) - séance de présentation du dossier et premiers échanges ;

mercredi 02.07.2025 à 20h00 (lieu à confirmer) - séance de réserve, notamment pour traiter les éventuelles propositions d'amendements.

Premier en liste (PLR) : M. Mathieu Ehinger

Mmes Marie-Solène Pham, Elisabeth Wermelinger

MM. Yvan Aubord, Olivier Grand, Vincent Haldi, José Jorge,

Tal Luder, Mathieu Quartier, Fabien Willemin

## **M. le Président**

Je remercie les chefs de groupe et les conseillers de leur flexibilité pour cet objet qui n'était pas annoncé à l'ordre du jour. Le préavis sera envoyé vers le 11 avril, dès qu'il sera en notre possession. Si le contenu du préavis nécessite une modification des conseillers nommés, vous êtes libres de le faire avant la séance de commission.

M. le Président ouvre la discussion. La parole n'est pas demandée, la discussion est close.

## **9 Postulats, motions et propositions**

### **9.1 Postulat de M. Fabien Willemin « Suspension de l'attribution de résidence secondaire à Montreux jusqu'à l'entrée en vigueur du plan d'affectation »**

#### **M. Fabien Willemin (DA)**

Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs,

Depuis l'entrée en vigueur de la Lex Weber la commune a réussi à passer de plus de 23% à moins de 20% de résidences secondaires. Dans le but de lutter contre la problématique des lits froids à Montreux qui engendre tous les problèmes que nous connaissons bien (quartiers morts, manque d'impôts lié au manque de résidences principales, etc...). La gestion des résidences secondaires dans notre commune doit être étudiée intelligemment, l'outil à disposition des communes pour cela est le plan d'affectation.

Dès lors, nous demandons à la Municipalité:

- De suspendre l'attribution de nouvelles résidences secondaires à Montreux jusqu'à l'entrée en vigueur d'un nouveau plan d'affectation. Ce postulat ne suggère aucun moyen et laisse toute la liberté à la Municipalité pour trouver le meilleur moyen d'arriver à ce résultat.

Pour traiter de ce postulat, je demande le renvoi en commission pour étude et rapport. Ce postulat est déposé par les groupes décroissance alternatives (da.) et les Vert'e's.

## **M. le Président**

Y a-t-il 5 conseillers qui demandent le renvoi du postulat à une commission ?

*Plus de 5 conseillers soutiennent le renvoi du postulat en commission.*

C'est le cas, une commission ad hoc sera désignée lors du prochain Conseil pour traiter de ce postulat.

### **9.2 Postulat de M. Fabien Willemin « Faire de l'attribution de locaux pour lutter contre le sans-abrisme une priorité absolue »**

#### **M. Fabien Willemin (DA)**

Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs,

L'hébergement d'urgence le Hublot, ouvert depuis 2009 à Vevey, est soumis depuis une année à une forte instabilité. Confronté à une infestation de punaises de lit dans ses locaux initiaux, l'hébergement a dû fermer quelques mois en fin d'année 2023.

Début 2024, il a rouvert ses portes dans l'infrastructure de la protection civile du «Panorama» à la rue du Clos 13 et s'est installé après quelques mois dans des locaux proposés par Nestlé à l'avenue de Corsier 20. Ce complexe industriel devant se transformer en immeubles d'habitation de manière imminente, Caritas Vaud et la Commune de Vevey ont trouvé une solution temporaire pour assurer l'hébergement des personnes sans-abri

pendant l'hiver. En collaboration avec l'Association Sécurité Riviera et son service de la protection civile, « Le Hublot » a été réinstallé dès le 11 février jusqu'au 10 mai 2025, dans l'ouvrage de protection civile «Panorama».

Si cette solution de dernier recours permet d'assurer un lit pour les personnes qui bénéficient de cette prestation, il est évident que des locaux de protection civile sont totalement inadaptés pour un accueil en hébergement sur le long terme et que trouver une solution pérenne constitue une urgence absolue. D'autant plus qu'aucune solution n'a été confirmée après le 10 mai.

Nous avons pris note que Caritas Vaud ainsi que les autorités cantonales et communales de certaines communes de la région explorent activement différentes pistes depuis plusieurs mois. Néanmoins, par ce postulat, le Conseil communal souhaite porter un message fort et demander à la Municipalité (tous les services concernés) et aux autres communes d'en faire plus.

Ce postulat est l'occasion d'appeler les communes du district de la Riviera à agir de manière proactive dans la lutte contre le sans-abrisme. L'offre d'hébergement d'urgence dans le Canton est insuffisante. Elle se caractérise par la pénurie mais aussi par une offre très disparate dans les régions. En effet, la création d'hébergements d'urgence relève de l'autonomie des communes, le Canton agissant de manière subsidiaire en finançant les prestations. Sur la Riviera, seule Vevey accueille un hébergement d'urgence. Notre région bénéficierait grandement d'un second lieu d'accueil dans la région mais aussi d'une politique régionale et concertée de lutte contre la précarité et le sans-abrisme.

Par ailleurs, Caritas relève qu'en 2024, « Le Hublot » a offert plus de 6'000 nuitées à des personnes en détresse, parfois en refusant des demandes en raison d'un nombre de places limité et de critères stricts. Ces chiffres soulignent la nécessité d'une solution durable et d'un nombre de places plus élevé, pour que personne ne dorme à la rue.

Le Hublot à Vevey n'arrive même pas à combler la demande actuelle pour ceux qui satisfont à l'ensemble des critères et ne couvre donc pas l'ensemble des situations d'urgence. Dans cette lutte contre le sans-abrisme, Montreux ne fait pas sa part.

Dès lors, nous demandons à la Municipalité:

- D'attribuer en priorité absolue les locaux à disposition de la Ville à une association pour lutter contre le sans-abrisme.
- De mener une recherche active pour identifier les locaux vides dans la Ville.
- De continuer à mobiliser les communes du district dans la recherche de solutions à l'échelle du district qui répondent à l'ampleur des demandes de nuitées.
- De lancer un appel aux propriétaires privés pour les inviter à prendre contact avec la Municipalité dans le cas où ils disposent de locaux adaptés à un hébergement d'urgence.

Pour traiter de ce postulat, je demande le renvoi en commission pour étude & rapport. Ce postulat est déposé par les groupes décroissance alternatives (da.) et les Vert'e's.

### **M. le Président**

Y a-t-il 5 conseillers qui demandent le renvoi du postulat à une commission ?

*Plus de 5 conseillers soutiennent le renvoi du postulat en commission.*

C'est le cas, une commission ad hoc sera désignée lors du prochain Conseil pour traiter de ce postulat.

### **M. Vincent Haldi (ML)**

Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs,

Je souhaite revenir sur le premier postulat de M. Willemin « Suspension de l'attribution de résidence secondaire à Montreux jusqu'à l'entrée en vigueur du plan d'affectation », j'ai une question pour la Municipalité. Si ma mémoire est bonne, je crois me souvenir que, dans le cadre du cahier des charges pour l'attribution d'un mandataire pour le futur PACom, la Municipalité avait déclaré qu'il semblerait que nous soyons très légèrement en dessous du chiffre de 20% de résidences secondaires à l'heure actuelle ; mais malgré cela, la Municipalité n'entendait pas délivrer de nouvelle autorisation pour des résidences secondaires avant l'entrée en vigueur du futur PACom. J'aimerais avoir quelques précisions en lien avec la tenue de la commission qui traitera ce postulat. Merci.

### **M. le Président**

Cette demande aurait pu être faite lors de la nomination de la commission au prochain Conseil. Je laisse toutefois M. Walther y répondre ce soir.

### **M. Caleb Walther, Municipal**

Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs,

La Municipalité se permet de corriger, actuellement nous sommes toujours en dessus du taux de 20%. Concernant la question et ce qu'il est possible de faire ou pas, la Municipalité n'a encore rien décidé, par contre elle a commandé un avis de droit et ce sera comme vient de le dire M. le Président, l'occasion d'en discuter en commission, sachant que la marge de manœuvre communale est très faible parce que nous sommes régis par des lois supérieures, notamment la propriété individuelle.

La parole n'est plus demandée, la discussion est close.

## **9.3 Postulat de M. Nicolas Büchler « Pour une adaptation à la baisse du taux maximal de résidences secondaires sur le territoire communal »**

### **M. Nicolas Büchler (SOC)**

Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs,

Vous l'aurez constaté, les groupes de gauche du Conseil ont décidé d'empoigner la problématique des résidences secondaires, et ce sous deux axes et temporalités différents. Pour replacer le contexte, et d'après les chiffres de l'Office fédéral du développement du territoire, notre Commune comptait au 31 décembre 2024 20.63% de résidences secondaires. Cela représente 3'372 logements au sein de notre commune qui ne sont que partiellement utilisés. Pour vous donner une idée, 3'372 logements correspondent à trois fois le nombre de logements actuellement bâtis à Chernex. Neuf fois le nombre de logements bâtis à Glion.

Les problématiques liées à un nombre élevé de résidences secondaires sont nombreuses, et ont déjà été discutées à plusieurs reprises dans ce plénum. J'en citerai en premier lieu quatre, de manière non exhaustive :

- Manque important de rentrées fiscales ;
- Risque de mitage du territoire, que notre population a par ailleurs largement refusé en votation populaire en 2013 ;
- Accentuation majeure de la situation de pénurie sur le front du logement et accentuation majeure et consécutive des prix ;
- Consommation dans les commerces en dents de scie.

Cette liste sera par ailleurs certainement augmentée si le postulat est renvoyé en commission.

Aussi, et lors de la séance de commission traitant du préavis sur le droit de préemption, il nous a été à nouveau confirmé que notre Commune se trouve dans une situation très claire de pénurie de logements. Cela a pour conséquences de mettre une grande pression sur les loyers. Et pour rappel, les loyers dans notre pays ont augmenté de près de 20% sur les 20 dernières années. Si l'on prend les logements de trois pièces, c'est même de 47% !

Cela a été mentionné tout à l'heure lors du dépôt du postulat Willemin, mais notre Commune a réussi à faire baisser de plus de 3 points le nombre de résidences secondaires depuis l'entrée en fonction de la Lex Weber. Preuve que lorsque le cadre est connu et appliqué, des moyens efficaces existent pour lutter contre les lits froids.

Ainsi, et pour combattre cette problématique, les groupes socialiste, Vert·e·s et décroissances alternatives demandent à la Municipalité d'étudier une mesure communale visant à limiter les résidences secondaires à moins de 10% sur le territoire communal, par exemple dans le cadre de l'élaboration du futur PACOM.

10% de gagné, ce serait près de 1'800 logements remis sur le marché pour une utilisation à plein temps, permettant de lutter contre les effets indésirables des résidences secondaires cités au début de ce postulat.

Pour traiter de ce postulat, je demande le renvoi en commission pour études & rapport.

Merci de votre attention.

### **M. le Président**

Y a-t-il 5 conseillers qui demandent le renvoi du postulat à une commission ?

*Plus de 5 conseillers soutiennent le renvoi du postulat en commission.*

C'est le cas, une commission ad hoc sera désignée lors du prochain Conseil pour traiter de ce postulat.

Pour votre information, d'entente entre les postulants et le Municipal concerné, il est proposé que ces deux commissions se déroulent le même soir, il y aura une introduction juridique avec l'avis de droit commandé et cité précédemment, ensuite les commissions se dérouleront l'une après l'autre, chacune aura son rapport et un vote séparé. Le but est de traiter ces deux postulats le même soir, je vous avertis et si vous n'êtes pas d'accord avec cette manière de faire, merci de nous le dire maintenant ou taisez-vous à jamais.

### **9.4 Postulat de M. Emmanuel Gétaz « Etudions la possibilité de compléter l'efficacité de l'enveloppe énergétique de la Piscine de la Maladaire »**

#### **M. Emmanuel Gétaz (ML)**

Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs,

Lors du Conseil communal du 26 février 2025, un investissement de 3'717'000.- a été voté pour améliorer fortement l'efficacité énergétique de la Piscine de la Maladaire.

Un effort nécessaire pour atteindre nos objectifs d'économie d'énergie et de plus grande indépendance vis-à-vis des turbulences des marchés de l'énergie.

Cependant, l'efficacité de l'enveloppe énergétique de la piscine n'est pas complète : un énorme « trou dans la raquette » selon l'expression consacrée, existera toujours après les travaux validés par le Conseil communal.

En effet, il n'est prévu aucune récupération de l'énergie contenue dans l'eau chauffée, que ce soit pour la piscine elle-même ou pour les douches.

Cette énergie est gaspillée, en partant à l'égout sans être récupérée.

Ce postulat invite donc la Municipalité à présenter un préavis d'étude, lui permettant d'analyser la faisabilité d'une récupération de l'énergie contenue dans l'eau chauffée dans le cadre de l'exploitation de la Piscine de la Maladaire.

Cette étude pourrait éventuellement inclure une analyse de la production complémentaire de chaleur avec des panneaux solaires thermiques, si la Municipalité juge cette option également intéressante.

Je demande que le postulat soit transmis à une commission pour étude et rapport.

### **M. le Président**

Y a-t-il 5 conseillers qui demandent le renvoi du postulat à une commission ?

*Plus de 5 conseillers soutiennent le renvoi du postulat en commission.*

C'est le cas, une commission ad hoc sera désignée lors du prochain Conseil pour traiter de ce postulat.

### **Les objet suivants seront développés pour la séance du 30 avril 2025**

**9.5 Postulat de M. Olivier Mark: «Des places de travail à Montreux pour éviter de penduler»**

**9.6 Postulat de Mme Tanya Bonjour « la Maison de Quartier: grand succès après 10 ans d'existence. Pourquoi pas une seconde pour notre commune? ».**

## **10 Interpellation**

**10.1 Réponse à l'interpellation de M. Vincent Haldi intitulée « Délégués aux délégués. Quid de la durabilité de la politique municipale en termes de ressources humaines ? ».**

### **M. Vincent Haldi (ML)**

Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs,

Je suis satisfait de la réponse et tiens à remercier la Municipalité pour ses réponses précises et étayées qui ont confirmé mes craintes initiales. Pour la majorité d'entre nous, qui se sont exprimés en refusant l'étude énergétique externe concernant le remplacement des véhicules communaux, j'ai bien peur que ladite étude nous coûte bien plus cher en interne par le biais du recrutement des futurs adjoints aux trois délégués déjà en place.

Montreux Libre ne partage pas la stratégie de la marque « employeur municipal » en termes de ressources humaines, la responsabilité première de notre commune vise pour nous les intérêts, notamment financiers de ses administrés et non pas d'offrir une première opportunité d'emploi à quelques jeunes diplômés.

### **M. Tal Luder (UDC)**

Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs,

Je voulais réagir sur le même paragraphe et mon préopinant a tout dit. Je reste dubitatif face à la marque « employeur » et la possibilité de donner une opportunité, alors que le rôle premier, c'est effectivement de recruter des collaborateurs fiables qui ne se défilent pas le premier jour de leur mandat et de ne pas continuer à demander encore et encore de l'argent pour les études. Si je lis qu'il a commencé le 7 mars, mais que finalement il a renoncé à son poste, c'est reparti pour un tour et le recrutement coûte cher.

La parole n'est plus demandée, la discussion est close.

### **10.2 Réponse à l'interpellation de M. Christian Fürst intitulée « Des polluants éternels sur le terrain des Fourches ? ».**

#### **M. Christian Fürst (ML)**

Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs,

Je remercie la Municipalité pour sa réponse. ML craint que notre commune possède une parcelle qui, au final, ne sera même plus reprise par le SIGE en raison de sa contamination trop importante et qu'à l'avenir une obligation de dépollution soit imposée en entraînant des coûts très élevés.

La parole n'est plus demandée, la discussion est close.

### **10.3 Interpellation de M. Fabien Willemin « Lieux de mariage civil sur le territoire communal »**

L'interpellation a été signée par 5 membres au moins.

#### **M. Fabien Willemin (DA)**

Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs,

Il n'y a actuellement aucun lieu pour se marier civilement à Montreux, nos concitoyens sont obligés d'aller à Vevey dans un cadre certes charmant. Pour une commune de l'importance de la nôtre, cela est tout de même étonnant.

Mes questions sont les suivantes :

- Est-ce que la Municipalité est au courant de cet état de fait ?
- Est-ce qu'il y a un projet en cours pour retrouver un lieu pour les mariages civils à Montreux ?

#### **M. Olivier Gfeller, Syndic**

Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs,

Pour la première question :

1. *Est-ce que la Municipalité est au courant de cet état de fait ?*

Oui, ce d'autant plus que nous avons une salle des mariages, cette salle se trouve dans la villa Mounsey, il s'agit de la première salle qui se trouve à gauche en entrant. Elle sert désormais de salle de réunion pour les commissions du Conseil, c'est sans doute pour cela qu'il y a toujours dans les séances de commission du Conseil communal de Montreux un esprit de communion attendrissant.

Nous avons été informés le 17 novembre 2020, par le service de la population, que le Conseil d'Etat avait décidé de supprimer notre salle des mariages de la liste des salles de mariage

à disposition de l'office d'état civil, ainsi désormais, il n'est plus possible de se marier à Montreux.

2. *Est-ce qu'il y a un projet en cours pour retrouver un lieu pour les mariages civils à Montreux ?*

Comme je vous l'ai dit, la salle existe toujours, mais cela ne dépend pas de nous, mais du Conseil d'Etat.

### **M. Fabien Willemin (DA)**

Je remercie la Municipalité pour sa réponse claire qui me satisfait totalement.

### **10.4 Interpellation de Mme Elisabeth Wermelinger « Règlement sur l'attribution des subventions communales : à quand sa mise à jour ? »**

L'interpellation a été signée par 5 membres au moins.

### **Mme Elisabeth Wermelinger (SOC)**

Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs, Chers Collègues,

Une révision du règlement sur l'attribution des subventions communales nous avait été promise dans les plus brefs délais par le Municipal en charge du dicastère Economie, culture et tourisme. Cet engagement avait été exprimé lors de la séance de commission du 5 juillet 2022 relative à la motion du groupe socialiste « *Pour une révision du règlement sur l'attribution des subventions* ». Le rapport de commission de notre collègue Benoît Ruchet mentionne d'ailleurs, je cite : *...Le Municipal a une bonne nouvelle en introduction, un nouveau règlement est d'ores et déjà en cours de réalisation. Les services en charge du sport et de la culture collaborent à son établissement depuis 2019...* Force est de constater que cette affirmation est restée lettre morte depuis lors. Nous ne pouvons que le regretter.

Pour rappel le règlement communal sur l'attribution des subventions communales date de 2005 ; toujours en vigueur à ce jour il est en partie obsolète, dépassé, tant les différents domaines concernés ont évolué, se sont agrandis et pour un certain nombre d'entre eux, professionnalisés. Sans omettre des évolutions sociétales majeures liées aux modèles de gouvernance, à l'égalité des genres, à la politique sociale et au développement durable. Ces questions liées à l'intérêt public et au bien commun ont également fait l'objets de modifications dans diverses bases légales. Dans ce contexte, le Canton s'est notamment doté d'une loi sur la vie culturelle et la création artistique (2014), d'une loi sur le patrimoine mobilier et immatériel (2015) ainsi que de la mise en application de lois fédérales, la Loi fédérale du 25 mars 1995 sur l'égalité entre femmes et hommes (2021) ou la Loi sur l'éducation physique et le sport (2012), pour n'en citer que quelques-unes.

Dès lors le groupe socialiste pose les questions suivantes à la Municipalité :

1. La Municipalité envisage-t-elle de prendre des mesures afin de finaliser la mise à jour du règlement sur l'attribution des subventions ? Si oui, quels sont les mesures supplémentaires prises pour l'accélérer ?
2. Quand le Conseil communal aura-t-il accès à la nouvelle proposition de règlement ?
3. La Municipalité peut-elle confirmer que la question liée au principe d'égalité entre les femmes et les hommes, en particulier celle de l'égalité salariale dans les structures professionnelles, est mentionnée dans le futur règlement d'attribution des subventions?
4. La Municipalité peut-elle confirmer que les questions liées au développement durable, ainsi qu'à la mobilité durant les manifestations sont mentionnées dans le futur règlement d'attribution des subventions ?

5. La Municipalité a-t-elle consulté des modèles de règlement auprès d'autres collectivités publiques pour sa mise à jour ? Si oui, lesquelles ?
6. Le fait d'accéder au réseau des villes créatives de l'UNESCO conditionne-t-il la nouvelle mouture du règlement d'attribution ?

Nous remercions d'avance la Municipalité pour ses réponses.

### **M. Jean-Baptiste Piemontesi, Municipal**

Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs,

Merci à Mme l'interpellatrice d'avoir fourni son texte assez tôt pour pouvoir vous répondre directement ce soir.

La Municipalité répond donc comme suit aux questions posées :

1. La Municipalité envisage-t-elle de prendre des mesures afin de finaliser la mise à jour du règlement sur l'attribution des subventions ? Si oui, quels sont les mesures supplémentaires prises pour l'accélérer ?

La Municipalité a repris ce dossier en début d'année lors d'une séance avec la direction économie, culture et tourisme et la juriste de l'administration générale. Elle confirme ainsi sa volonté de mettre à jour ce règlement qui, sur plusieurs points, mérite une étude approfondie. Elle souhaite néanmoins tenir compte de la nouvelle mouture du résultat d'une autre réflexion menée par la Municipalité, à savoir le thème des délégations de compétences. Ce sujet a été repris en automne 2024, résultat d'un important travail au sein de l'administration sera discuté dans le cadre du séminaire de printemps de la Municipalité début avril. Ces nouvelles compétences, notamment en matière financière, auront un impact sur le règlement des subventions. La Municipalité rappelle aussi que ce nouveau document ne se limite pas au monde culturel, mais qu'il concerne également les subventions communales à toutes les institutions, c'est-à-dire qu'elles soient artistiques, sportives ou à caractère social. Le service « Domaines et bâtiments, sport » et le service « Cohésion sociale, familles et jeunesse (SFJ) » pour le social font partie du groupe de réflexion. Elle rappelle aussi que les aides individuelles versées à des personnes ne sont pas concernées par ce nouveau règlement, car elles font déjà l'objet de règlement ou de prescription spécifique.

2. Quand le Conseil communal aura-t-il accès à la nouvelle proposition de règlement ?

La Municipalité souhaite finaliser la rédaction des articles d'ici l'été 2025, il s'ensuivra une procédure de consultation avec comme objectif une entrée en vigueur en 2026.

3. La Municipalité peut-elle confirmer que la question liée au principe d'égalité entre les femmes et les hommes, en particulier celle de l'égalité salariale dans les structures professionnelles, est mentionnée dans le futur règlement d'attribution des subventions?

Oui, cette question est d'ores et déjà mentionnée dans le projet en cours de réflexion.

4. La Municipalité peut-elle confirmer que les questions liées au développement durable, ainsi qu'à la mobilité durant les manifestations sont mentionnées dans le futur règlement d'attribution des subventions ?

Oui, ces sujets sont d'ores et déjà abordés dans le projet qui est en cours de réflexion, il conviendra, avec la cellule durabilité, de tenir compte des solutions déjà existantes, par exemple pour la vaisselle réutilisable et de mettre en œuvre des mesures réalistes et réalisables.

5. La Municipalité a-t-elle consulté des modèles de règlement auprès d'autres collectivités publiques pour sa mise à jour ? Si oui, lesquelles ?

Effectivement, la Municipalité a consulté d'autres modèles, dans les communes de Vevey, Lausanne, Yverdon-les-Bains, Nyon et Morges.

6. Le fait d'accéder au réseau des villes créatives de l'UNESCO conditionne-t-il la nouvelle mouture du règlement d'attribution ?

La commune de Montreux est fière d'avoir intégré le réseau des villes créatives de l'UNESCO et s'engage à placer la musique au centre de sa politique afin de promouvoir l'outil d'éducation, de partage, de développement urbain et d'inclusion sociale. La nouvelle mouture de ce document tiendra compte des objectifs de développement durable, les fameux ODD, mis en avant par l'UNESCO, par exemple, comme évoqué ci-dessus aux questions 3 et 4.

En conclusion la Municipalité estime avoir répondu à l'interpellation de Mme la conseillère communale Elisabeth Wermelinger, intitulé « Règlement sur l'attribution des subventions communales : à quand sa mise à jour ? ».

### **Mme Elisabeth Wermelinger (SOC)**

Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs, Chers Collègues,

Je remercie la Municipalité pour ses réponses qui sont claires et précises et je me réjouis de découvrir le préavis qui traitera de ces questions.

## **10.5 Interpellation de M. Mathieu Quartier : « Des places de parc qui s'évaporent : quel avenir pour nos petits commerces ? »**

### **M. Mathieu Quartier (PLR)**

Monsieur le Président, Monsieur le Syndic, Mesdames et Messieurs les Municipaux, Chères et chers Collègues,

Par la présente, je souhaite attirer l'attention du Conseil communal sur la problématique de la diminution des places de parc dans notre commune. En effet, de nombreux commerçants et habitants, tant de Montreux que des villages environnants, me font régulièrement part du constat d'une diminution constante des places de parc en ville, (pas plus tard que cette semaine, nous avons encore constaté la disparition de stationnements sur la place de la gare).

### **1. Impact sur les petits commerces et l'attractivité du centre-ville**

Les petits commerces sont le tissu économique de notre commune. Un accès facilité, incluant des possibilités de stationnement de courte durée, permet de maintenir leur clientèle et d'attirer de nouveaux visiteurs. La raréfaction des places de parc menace directement leur survie et génère une dévitalisation du centre-ville.

### **2. Contraintes pour les habitants des villages avoisinants**

De nombreux citoyens des villages souhaiteraient se rendre à Montreux, faire des achats ou se rendre chez des prestataires de services. Sans stationnement facilement accessible, leurs déplacements deviennent de plus en plus compliqués, ce qui crée un sentiment de frustration et nuit à la cohésion de la région et finit par les détourner en des lieux extérieurs plus accueillants.

### **3. Équilibre entre mobilité douce et nécessité de stationnement**

Bien que la promotion des mobilités douces et des transports publics soit un objectif louable, il est important de trouver un équilibre pour préserver la qualité de vie et le dynamisme économique de Montreux. Une politique de mobilité doit, certes, encourager les transports en commun, la marche et le vélo et vous conviendrez qu'il n'est pas facile de proposer à des Cauchois ou des Avenouds les mêmes recettes qu'à nos citadins.

Face à ces éléments, je pose les questions suivantes à la Municipalité :

### **1. Étude d'impact et mesures envisagées**

- Combien de places ont été supprimées depuis le début de la législature et combien avez-vous encore prévu d'en supprimer ?
- La Municipalité a-t-elle réalisé récemment une étude d'impact sur l'économie locale et la fréquentation de la commune, liée à la diminution des places de parc ?

### **2. Politique d'accès à la ville cohérente**

- Existe-t-il une stratégie globale de la Municipalité pour maintenir l'attractivité de la ville pour l'ensemble de nos citoyens ?

En vous remerciant de l'attention portée à ces questions et dans l'attente des réponses de la Municipalité, je vous prie d'agréer, Monsieur le Président, Monsieur le Syndic, Messieurs les Municipaux, Chères et chers Collègues, l'expression de ma considération distinguée.

### **M. Florian Chiaradia, Municipal**

Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs,  
La Municipalité apportera une réponse écrite à la présente interpellation.

### **10.6 Interpellation de Mme Susanne Lauber Fürst : «Evolution du deal de rue suite aux nouvelles mesures prises dans le canton de Vaud et implications potentielles pour Montreux»**

#### **Mme Susanne Lauber Fürst (ML)**

Monsieur le Président, Monsieur le Syndic, Mesdames et Messieurs les Conseillers Municipaux, chers et chères collègues du Conseil,

Le journal "24 heures" du 25 mars 2025 a révélé que le canton de Vaud a adopté – enfin ! - une nouvelle stratégie plus dure pour lutter contre le trafic de drogue. Cette stratégie inclut l'expulsion des dealers récidivistes et la réservation de places de détention pour ces individus. Depuis le 1<sup>er</sup> octobre 2024, 52 dealers de rue récidivistes auraient été arrêtés et déjà 20 d'entre eux auraient été expulsés. Ces mesures sont un premier pas encourageant, mais elles soulèvent également des questions quant à leur impact sur la délocalisation des activités illicites vers des zones moins surveillées comme Montreux.

Depuis l'hiver 2024, alors que j'attendais dans ma voiture sur la zone d'attente derrière la gare, pour venir chercher quelqu'un après la tombée de la nuit, j'ai observé à plusieurs reprises des individus au comportement suspect. Ces incidents se produisent dans le petit coin bien caché et sans lumière du Chemin de Vernex Dessus, équipé de places assises en pierre avec une petite fontaine au milieu (voir image Google Maps). Des rencontres rapides et discrètes, impliquant manifestement des échanges d'objets, y ont lieu. Ces observations se sont multipliées ces dernières semaines et il semble que ces activités s'étendent désormais en plein jour devant la gare même.



Chemin de Vernex Dessus, zone d'attente de véhicules

À ce titre, je m'adresse à notre Municipalité pour obtenir des éclaircissements sur les points suivants :

1. La Municipalité a-t-elle connaissance d'une possible délocalisation partielle du deal de rue de Vevey à Montreux ?
2. Quelles mesures la Municipalité envisage-t-elle pour sécuriser les zones autour de la gare, notamment l'installation potentielle de lampes pour éclaircir des coins sombres et ainsi dissuader ces activités ?
3. Quel retour la Municipalité a-t-elle de Police Riviera, respectivement de l'ASR (Association Sécurité Riviera), sur l'efficacité des mesures prises et sur l'évolution de la situation spécifiquement à Montreux ?

A titre personnel, je souhaite mentionner qu'en février 2025, lors d'un déplacement en plein jour à la poste de Vevey, j'ai été confrontée à des agressions et menaces violentes de la part de dealers. Il est crucial que nous ne laissions aucune opportunité à ces réseaux criminels de s'implanter sur notre territoire.

Je vous remercie d'avance pour l'attention portée à cette problématique urgente et pour vos réponses qui contribueront à préserver la sécurité et la qualité de vie de notre belle ville de Montreux.

### **M. Jean-Baptiste Piemontesi, Municipal**

Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs,

Merci Madame l'interpellatrice pour vos questions, malheureusement le délai pour vous répondre ce soir était trop court, la Municipalité répondra par écrit. Cependant, le sujet étant sensible, la Municipalité souhaite apporter quelques éléments positifs, d'ores et déjà sur cette situation en vous informant que la cellule « bien vivre ensemble » qui est composée : des Municipaux, respectivement de représentants de l'ASR, du service des espaces publics et social famille jeunesse, s'est réunie dernièrement pour suivre l'évolution sur le territoire montreusien et le constat fait par les spécialistes sur le terrain aujourd'hui est plutôt rassurant. Nous répondrons de manière circonstanciée par écrit.

## **11 Autres objets s'il y a lieu et divers**

### **M. le Président**

Avant de donner la parole à qui veut la prendre, je salue la présence dans le public de M. Michel Zulauf, ancien conseiller communal longue durée, si je puis m'exprimer de cette manière, et qui visiblement s'ennuie un peu du Conseil communal de Montreux.

*Applaudissements de l'assemblée.*

J'ouvre la discussion.

### **Mme Irina Gote, Municipale**

Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs,

J'ai le plaisir de vous inviter comme chaque année à la même période, au traditionnel « Coup de balai », c'est une action citoyenne de ramassage de déchets : cette fois, elle sera organisée dans le village de Tavel et le rendez-vous est donné à 10 h 00 vers l'ancien four à pain. Si vous êtes libres et que vous avez envie de participer à ce moment, vous êtes toutes et tous les bienvenus.

La parole n'est plus demandée, la discussion est close.

### **M. le Président**

Je remercie toutes les conseillères et tous les conseillers ayant pris la parole ce soir de bien vouloir transmettre une version électronique de leurs interventions à notre secrétaire le plus rapidement possible, mais au plus tard dans la semaine qui suit cette séance, ainsi que le dispose l'article 33 alinéa 3 de notre règlement.

Avant de quitter la salle, veuillez, s'il vous plaît, reprendre vos cartes de vote, rabattre la tablette de votre place, reprendre vos effets personnels, rendre à l'huissier suppléant les cartes empruntées et débarrasser les bouteilles de PET.

Il est 21 h 14, M. Olivier Müller, Président, lève la séance.

La prochaine séance aura lieu le mercredi **30 avril 2025 à 20 h 00** à l'aula du collège de Montreux-Est.

CONSEIL COMMUNAL DE MONTREUX

Le Président

Olivier Müller

La secrétaire

Céline Morier

Ida RODMAN

1816 Chailly-Montreux

**Conseil communal de Montreux**  
Monsieur Olivier Müller  
Président du Conseil communal  
Grand-Rue 73  
1820 Montreux

**Démission du Conseil communal de Montreux**

Monsieur le Président, Madame la Secrétaire,

Par ce courrier je vous prie de bien vouloir prendre acte de ma démission du Conseil communal de Montreux avec effet au 14 mars 2025. Cette décision est motivée par des raisons personnelles.

Je tiens à remercier toutes les personnes avec qui j'ai pu échanger ces neuf dernières années lors de mon mandat de conseillère communale, ce qui m'a apporté une grande satisfaction et la fierté des réalisations que nous avons accomplies en équipe pour notre commune.

En plus, je me souviendrai toujours de mon temps passé ici avec beaucoup d'émotion.

En vous remerciant sincèrement de votre engagement pour notre commune, veuillez recevoir, Monsieur le Président, Madame la Secrétaire, l'expression de mes meilleures salutations.



Ida RODMAN